



2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ



CEPRI

Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

SOMMAIRE

p. 3

2017, en quelques faits marquants

p. 7

Composition de l'association

p. 9

Fonctionnement de l'association

p. 12

Manifestations 2017

p. 14

Activités 2017

p. 18

L'équipe

p. 19

Rapport financier 2017

Retrouvez-nous sur notre site

www.cepri.net

et sa version en anglais.



ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Marie-France Beaufile,

*Présidente du CEPRI,
sénatrice honoraire,
maire de Saint-Pierre-des-Corps.*

2017 est indiscutablement une **année de changements politiques majeurs** qui touchent la représentation nationale et plus généralement les centres de décisions. L'élection présidentielle et les élections législatives ont été marquées par un renouvellement des personnels politiques inconnus depuis 1958. À l'Assemblée nationale, seuls un quart de ses membres ont été reconduits et 430 nouveaux députés y sont entrés dont 200 n'ayant jamais exercé aucun mandat. Mais suffit-il de changer les hommes pour changer le conservatisme de certaines pratiques ou d'approches datées sur les questions environnementales ? Conséquence ou non de la crise institutionnelle, de la crise économique et financière de ces dernières années, c'est une réalité à prendre en considération. Il reste beaucoup à faire pour la prévention du risque d'inondation. Il faut que chacun fournisse un travail de réflexion de fond avec des moyens budgétaires à la hauteur

des enjeux ; c'est dans cette dynamique que le CEPRI inscrit son action.

Dans ce contexte de bouleversement de l'échiquier politique, **la tension entre l'État et les collectivités territoriales** bat son plein. Les sujets de discorde sont nombreux : fiscalité locale, dotations, gouvernances... Si les divergences entre l'exécutif national et les institutions locales (villes, métropoles, départements, régions...) sont avérées, la politique ambitieuse de la prévention du risque inondation a exactement besoin du contraire. Un "pacte de confiance" entre l'État et les collectivités territoriales est nécessaire pour mener à bien les actions coordonnées entre les acteurs, tant à l'échelle nationale qu'au niveau local, en tenant compte des particularités des territoires. C'est en nourrissant le dialogue et l'écoute que cette relation de confiance peut se construire et favoriser l'émergence d'une politique ambitieuse et novatrice dont la prévention du risque d'inondation a grand besoin. Notre association

nationale se veut un maillon fort de cette boucle vertueuse.

Passés les soubresauts institutionnels et les crises financières, une meilleure répartition des équilibres entre pouvoir central et territoires est déterminante car c'est d'une **plus grande stabilité dans la stratégie choisie dont le pays a besoin**. Seules l'unité et la pluralité des approches s'agissant des questions d'aménagement du territoire peuvent permettre d'envisager sereinement de se doter d'une politique efficace de prévention. La place grandissante des métropoles et le renforcement de leurs domaines de compétences ne doivent pas se faire au détriment des plus petites unités. Toute la sphère économique, sociale et environnementale s'en trouverait bouleversée. C'est pourquoi l'esprit d'une collaboration constructive entre les différents intervenants et partenaires préside à toutes les actions portées par le CEPRI pour mieux adapter les territoires à l'inondation, 1^{er} risque naturel en France.

2017 EN QUELQUES FAITS MARQUANTS

Lancement des formations CEPRI

L'année 2017 marque le lancement du premier catalogue de formations du CEPRI. Fort d'un agrément de centre de formation depuis février 2014, le CEPRI s'est attelé cette année à monter et à assurer 5 formations sur les thématiques suivantes : essentiels du risque inondation, compétence GEMAPI et gestion des ouvrages de protection, réduction de la vulnérabilité et intégration du risque d'inondation dans les politiques d'aménagement.

Mobilisation de l'équipe sur la compétence GEMAPI

La prise de compétence GEMAPI a, durant cette année, mobilisé une partie de l'équipe du CEPRI et à été riche en productions et actions. En début d'année 2017, le guide méthodologique portant sur l'organisation pour exercer la compétence GEMAPI et répondre aux exigences de la réglementation issue du décret du 12 mai 2015, a été diffusé à l'ensemble de nos membres et partenaires. Le 4 mai 2017, une journée d'échanges sur un point d'étape sur la compétence GEMAPI a été organisée avec les membres du réseau PAPI/SLGRI en présence des représentants du ministère de l'Écologie. Le CEPRI a construit et animé deux formations sur cette thématique dans le cadre de son catalogue de formations, les 29 mars et 26 septembre. Notre assemblée générale du 4 juillet a été suivie d'une après-midi d'échanges, en présence du directeur général de la prévention des risques majeurs, sur le thème : la mise en œuvre de la compétence GEMAPI : quelle méthodologie, quelles perspectives d'améliorations ? Cette journée a été l'occasion de compiler les réussites et les interrogations persistantes de nos membres concernant cette prise

de compétence. La synthèse conduite a d'ailleurs été transmise aux parlementaires dans le cadre des discussions préalables à l'adoption de la loi Fesneau du 30 décembre 2017. L'équipe technique a été auditée dans ce cadre à l'Assemblée nationale le 14 novembre 2017. Enfin, le CEPRI a mené, durant l'année, un travail partenarial avec France Digue afin de réaliser un état des lieux basé sur des exemples pratiques de différents cas rencontrés sur le territoire et d'identifier les types de structures fragilisées par le retrait des régions et départements. Il s'agissait également de réaliser une évaluation financière, sur certains territoires, des montants pouvant être perçus via la taxe GEMAPI, au regard de ceux à compenser du fait de la perte des financements des départements et régions. L'objectif était de pouvoir se baser sur des cas concrets lors des futures rencontres avec les services de l'État à ce sujet.

Toutes ces actions se sont accompagnées en parallèle du suivi de la prise de compétence auprès de nos membres, de la participation à de plusieurs journées de formation ainsi que la rédaction de nombreuses réponses aux interrogations formulées.

Finalisation du cahier des charges PAPI III

En 2017, le CEPRI a continué son rôle de relais des attentes des collectivités territoriales auprès des services de l'État en participant activement à la rédaction du guide d'accompagnement du cahier des charges PAPI III : les témoignages de certains de nos membres ont ainsi pu être intégrés dans ce guide rédigé par l'État. Le CEPRI a par ailleurs participé à la finalisation du guide méthodologique de l'analyse multicritère accompagnant ce nouveau cahier des charges.

Participation aux Assises régionales de La Réunion

L'île de La Réunion est particulièrement exposée aux aléas naturels : cyclones, inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement, érosion côtière et submersion marine, mouvements de terrain, tsunamis, éruptions volcaniques, incendies et, dans une moindre mesure, aux séismes...

Cette forte exposition aux aléas naturels combinée à une croissance démographique soutenue encore pour au moins les 20 prochaines années, à un aménagement parfois anarchique du territoire (25 % des habitations n'ont pas de permis de construire) et aux perspectives liées au changement climatique (élévation du niveau de la mer, augmentation possible de l'intensité des cyclones et des précipitations associées) font de cette île un territoire à hauts risques pour les populations et les activités.

Six ans après la première édition, les secondes Assises régionales des risques naturels de La Réunion se sont tenues les 27 et 28 juin 2017 à Saint-Denis de La Réunion.

Organisée par la préfecture de La Réunion et la DEAL, avec le soutien du Conseil régional et de l'université de La Réunion, cette manifestation a réuni près de 200 participants (élus et techniciens des collectivités territoriales, services de l'État, experts, universitaires, bureaux d'études, organismes d'assurances, professionnels de la construction et de l'aménagement, acteurs économiques et représentants de la société civile, associations...). L'objectif de ces assises était de permettre aux participants d'échanger sur les avancées en matière de prévention des risques naturels réalisées depuis la





1^{re} édition de 2011 ainsi que sur le chemin restant à parcourir afin de nourrir les réflexions en cours de l'État et de ses partenaires pour élaborer le nouveau Schéma de prévention des risques naturels (SPRN) pour la période 2017-2022.

La particularité de cette édition était d'accueillir également les acteurs de la gestion des risques provenant d'autres territoires voisins de l'ouest de l'océan Indien (Mayotte, Madagascar, île Maurice, Seychelles, Comores, Mozambique) et confrontés aux mêmes problématiques afin de favoriser la mise en réseau et les projets communs.

Cette manifestation combinait séances plénières, tables rondes, ateliers thématiques et expositions au sein d'un "village" rassemblant les stands des partenaires de l'opération (Croix-Rouge, BRGM, ONF, Météo-France...) et où les guides du CEPRI ont été mis à disposition. Marie-France Beaufls est intervenue en plénière sur le thème de vivre avec le risque de crue exceptionnelle.

Participation au groupe de travail "prévention et résilience" dans le cadre de la révision du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2)

L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) est un organisme français créé en 2001 dans le but d'aider à prendre en compte les problèmes liés à une aggravation du réchauffement climatique et, notamment, s'adapter à ses éventuelles conséquences environnementales, sanitaires et économiques.

Le premier plan national d'adaptation au changement climatique a été rédigé sur la période 2011-2015. Le 2^e est en cours d'écriture ; sa rédaction mobilise cinq groupes de travail dont un sur la résilience et la prévention. Le CEPRI a été convié à participer au groupe de travail "Résilience et prévention" pour produire des recommandations en matière d'adaptation au change-

ment climatique et contribuer à la révision du prochain plan national (PNACC 2).

L'objectif de ce groupe était de produire des recommandations permettant une meilleure prise en compte des effets du changement climatique, en particulier par les représentants des collectivités territoriales. Le sujet reste très "technocratique". L'ambition du prochain plan est de permettre une appropriation par les territoires et de proposer des actions, plus concrètes que dans le plan précédent, sur le thème de l'adaptation aux effets du changement climatique. Ainsi, cette participation a permis au CEPRI de rappeler le rôle des collectivités territoriales. Par les mécanismes de décentralisation, les élus territoriaux sont au cœur des prises de décision. L'état des connaissances permet d'affirmer certaines hypothèses mais cela reste encore à affiner pour d'autres. Ce domaine (du changement climatique), très investi par les sphères de la recherche et des ingénieurs, demande une acculturation certaine pour nombre d'acteurs dont les représentants des collectivités territoriales. Une sensibilisation et une pédagogie demeurent donc des préalables indispensables pour permettre une appropriation par l'ensemble des parties prenantes. Même si le PNACC a pour vocation de prescrire des mesures relevant du niveau national, l'approche territoriale reste un élément primordial dans l'atteinte des objectifs fixés. L'adaptation passe par une prise en compte des caractéristiques locales (géographiques, socio-économiques...).

Par ailleurs, pendant longtemps, la politique de prévention des risques naturels s'est fortement concentrée sur la seule action de protection (se protéger contre les éléments naturels en construisant en particulier des digues pour se prémunir des effets des inondations). Un mouvement s'est enclenché depuis plusieurs années pour basculer du "lutter contre" au "vivre avec", en promouvant l'adaptation des zones à enjeux, des villes. Tous les efforts doivent tendre vers une adaptation des villes aux enjeux actuels et à venir. La prévention des risques naturels justifie déjà les réflexions sur l'adaptation des territoires sans attendre d'effets négatifs supplémentaires.

Le CEPRI a ainsi fait un certain nombre de propositions validées par les membres du Conseil d'administration qui seront reprises dans le PNACC 2 finalisé en 2018.

Participation du CEPRI à la plénière du 100^e Congrès de l'AMF

L'Association des maires de France (AMF) a organisé son centième congrès les 21, 22 et 23 novembre 2017 à Paris. La table ronde d'ouverture (21 novembre matin) en auditorium a été consacrée aux catastrophes naturelles et à l'indispensable adaptation des territoires aux changements climatiques. Étant donnée son expérience et ses fonctions de présidente du CEPRI, Marie-France Beaufls a pris part à ce débat. Sur le thème de prévenir, réagir et s'adapter aux changements climatiques, notre présidente a fait partager son expérience de maire. Les maires ont à concilier de nombreux enjeux : préservation des ressources en eau et gestion des déchets, construction de logements et préservation des espaces naturels. Toutes ces politiques qui parfois s'entrechoquent sont individuellement prioritaires... Face à la multiplication des catastrophes climatiques et à la nécessaire adaptation des territoires, une coordination renforcée entre l'État et les communes est nécessaire de même qu'une hiérarchisation des enjeux et des priorités.

Des outils existent. Sont-ils opérationnels et les moyens dédiés sont-ils suffisants ? Une occasion de débattre devant de nombreux édiles.

Participation à la réflexion sur la modernisation du système catastrophes naturelles.

Les 21 et 30 novembre 2017, le CEPRI a été sollicité par la direction générale de la prévention des risques pour participer à 2 réunions organisées par la direction générale du Trésor en présence des représentants du monde de l'assurance, de la Caisse centrale de réassurance, de la Fédération française du bâtiment, du ministère de l'Intérieur, du président du COPRNM et de l'UNALCI. Sur sollicitation des représentants de l'État, nous avons à la

mi-décembre transmis à la direction générale du Trésor quelques pistes de réflexions.

- Une réflexion pourrait être lancée tendant à rendre plus vertueuses les prescriptions applicables aux bâtiments existants dans les PPR. Les assureurs pourraient certainement contribuer à une meilleure application de ces prescriptions par un accompagnement de leurs clients, en participant au diagnostic de leur vulnérabilité. Un outil d'exposition au risque à l'échelle de la parcelle serait un plus indéniable contribuant à un plus grand partage de la connaissance, amenant à une prise de conscience plus collective.
- La piste des plans de continuité d'activité à destination du secteur économique et des services publics nous semble une voie prometteuse si plus d'acteurs s'emparaient de ce sujet.
- Enfin, la reconstruction après sinistre doit impérativement tenir compte des futurs événements, permettant ainsi de réduire progressivement, au fil du temps, la vulnérabilité de nos territoires. Pour être efficace, nous devons travailler sur un corpus technique adapté aux différents aléas, permettant ainsi aux professionnels de la construction de proposer des alternatives à la fragilité de nos constructions actuelles. Nous pensons que ce point mérite un minimum d'investissement et l'organisation d'un groupe de travail au plus vite pour aboutir à des outils adaptés dans les meilleurs délais.

Présidence du jury du 2^e grand prix : Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles (GPATIC) ?

Réuni le 28 février 2017, présidé par Marie-France Beaufls, le jury était composé de 13 personnalités impliquées dans la prévention des inondations. Le jury a proposé de retenir 10 projets constituant des références pouvant inspirer les professionnels de l'aménagement et de la construction. Deux projets ont été primés "Repère" d'or (le projet Les Portes du Vercors porté par Grenoble Alpes Métropole et le projet

Les Portes de l'Isle porté par la ville de Quimperlé) et cinq ont reçu une mention spéciale. La sélection s'est faite sur des messages forts tels que la résilience de l'aménagement, la culture du risque et l'information des populations.

Enrichissement de la collection de publications CEPRI avec trois nouvelles parutions en 2017



Un guide : "S'organiser pour exercer la compétence GEMAPI et répondre aux exigences de la réglementation issue du décret du 12 mai 2015".

Le CEPRI a suivi de très près la promulgation des textes de loi et l'élaboration des décrets encadrant la compétence dite "GEMAPI" (Gestion des

milieux aquatiques et prévention des inondations). Si la législation entend répondre à un vrai besoin de clarification de la gestion des digues sur le territoire, le CEPRI, interface entre les acteurs de terrain et l'État, a pu mesurer les interrogations persistantes des collectivités. Comment préparer sa structuration en vue de la prise de compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 ? Comment garantir la protection de sa population pour des structures récentes et n'ayant jamais assuré la gestion d'ouvrages ? Quelles relations tisser avec les acteurs actuels de la protection des inondations ? Comment s'organiser pour assurer une gestion pérenne des ouvrages de protection ?...

C'est à toutes ces questions que répond ce nouveau guide du CEPRI. Cette édition propose des pistes pour accompagner au mieux les collectivités dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le volet "prévention des inondations".



Un rapport : “Évaluation des dispositifs réglementaires sur le risque inondation et la sensibilisation. Quelle information préventive pour des populations aux comportements adaptés ?”.

Chacun sait que communiquer sur le risque inondation n'est pas chose facile. Il faut amener

chaque acteur sur le terrain à adopter des comportements adaptés. C'est une démarche qui réclame la prise en compte de différents facteurs pour influencer la perception du risque et l'implication individuelle.

La résilience de nos territoires exposés au risque inondation repose en partie sur l'action des populations et leur capacité à adapter leur comportement. C'est ce qui transparaît dans les objectifs que le législateur a donné à l'information préventive face aux risques majeurs depuis 1987, les faisant évoluer d'une responsabilité et d'une action à l'échelle individuelle jusqu'à une implication citoyenne se traduisant par la formule “acteur de sa propre sécurité et de la sécurité civile”. Force est de constater que les situations de décès en cas d'inondation révèlent parfois une vulnérabilité “active” des personnes, une prise de risque ou une sous-estimation du danger. Cela a notamment été relevé dans le Var lors des inondations de 2010 mais aussi plus récemment en 2014.

Ces constats ont amené le CEPRI à interroger l'efficacité des dispositifs réglementaires d'information (DICRIM, Information acquéreur/locataire, réunion publique et repère de crue) et à mettre en œuvre avec deux communes partenaires, Arles et Orléans, une enquête auprès de leur population vivant en zone inondable.

L'évaluation de ces dispositifs a nécessité de passer par l'analyse de la perception du risque des populations et la mesure de leur niveau de comportement.

Le rapport issu de ces travaux apporte des éléments d'appréciation de l'impact de ces dispositifs réglementaires. Le CEPRI s'est attaché à formuler des recom-

mandations à l'échelle des territoires étudiés, utiles aux collectivités territoriales, et des recommandations pouvant être appliquées à des échelles plus grandes : bassin versant de grands fleuves et territoire national. Le CEPRI entend ainsi apporter ses réflexions à la sécurisation des populations face au risque inondation et à l'augmentation de la résilience de la société.

Un rapport sur l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire : “La réalisation d'opérations d'aménagement résilientes aux inondations, qui gagne quoi ?”.



Ce rapport a vocation à apporter une contribution supplémentaire à toutes celles que le CEPRI propose pour favoriser la mise en œuvre d'un renouvellement urbain adapté au risque d'inondation dans les territoires exposés.

Dans le cadre d'un partenariat avec la DRIEE, il a pour but d'apporter des

éléments de réponse à la question “qui gagne quoi à financer l'adaptation au risque d'inondation des projets de renouvellement urbain ?”. La réflexion s'est appuyée sur une bibliographie abondante concernant l'urbanisme opérationnel et les opérations d'aménagement (outils fonciers, financiers, acteurs, procédures...). Il faut cependant noter que les références sur l'aménagement spécifique de zones en renouvellement urbain soumises à des risques d'inondation sont assez rares et les informations sur les coûts générés par ces opérations quasi inexistantes.

Cette première phase de recherche a donc été complétée par des entretiens et rencontres avec des professionnels de l'aménagement : collectivités réalisant des opérations d'aménagement ou participant à une partie du processus, établissements publics d'aménagement, géomètres, bureaux d'étude, agence d'urbanisme, assureurs, etc.

Au-delà de la question récurrente du surcoût de la résilience, le rapport présente une analyse des coûts et des gains générés par des opérations d'aménagement résilientes aux inondations et de leur répartition en fonction des acteurs prenant part à une telle opération. Enfin, il propose des solutions pour permettre d'impliquer davantage les acteurs, publics ou privés, susceptibles de participer à une opération d'aménagement.

Les contributions du CEPRI aux questions liées au risque inondation, avec quelques exemples concrets, relayées par la presse : couverture médiatique.

• Nouvelle compétence contre les inondations, les élus locaux inquiets

Publié le 29/11/2017 dans Libération et article paru dans le Moniteur le 29/11/17.

<https://www.lemoniteur.fr/article/nouvelle-competence-contre-les-inondations-les-elus-locaux-inquiets-35098492>

• Dans 6 mois... la GEMAPI !

Publié le 03/07/2017 dans La Gazette des communes du 5 juin 2017.

http://www.cepri.net/revues-de-presse.html?file=tl_files/revue-presse/La_gazette_5_juin_2017.pdf

• Début du second cycle de la directive inondations : l'heure de la consolidation

Publié le 10/03/2017 dans La Gazette des communes.

<http://www.lagazettedescommunes.com/492133/directive-inondations-lheure-de-la-consolidation/>

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Conseil d'administration au 31 décembre 2017

- Présidente, Mme Marie-France Beauflis, AMF, sénatrice honoraire.
- Vice-Présidente, Mme Stéphanie Anton, ville d'Orléans
- Trésorier, M. Alain Chambard, SyAGE.
- Secrétaire général, M. Gérard Malbo, Conseil départemental du Loiret.
- Administrateurs, M. David Belliard, EPTB Seine Grands Lacs, M. Christian Braux, Orléans Métropole, M. Michel Cortinovic, SMBVAS, M. Daniel Fréchet, EP Loire, M. Bernard Lenglet, Association française des établissements publics territoriaux de bassin, M. Emmanuel Maquet, Syndicat mixte de la baie de Somme - Grand Littoral Picard, député de la Somme, M. Daniel Benquet, ADCF, M. Jean-Louis Léonard, UNIMA.

Autres membres

Agglomération de Nevers, Agglomération d'Agen, Assemblée des départements de France (ADF), Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), Assemblée des communautés de France (ADCF), AREAS, Bordeaux Métropole, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, Conseil départemental du Gard, Conseil départemental du Val-de-Marne, Conseil départemental de la Seine-Maritime, Conseil départemental du Vaucluse, Conseil départemental de Gironde, Conseil régional Centre-Val de Loire, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communauté de communes Cauvaldor, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communauté de communes de l'île de Noirmoutier,

Communauté de communes de l'île de Ré, Communauté de communes de Montesquieu, Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Communauté de communes du Pays de Nemours, Communauté d'agglomération de Bastia, Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, Communauté d'agglomération du Pays ajacien - CAPA, Communauté d'agglomération Seine Eure, Communauté d'agglomération du Grand Dax, Communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique, Communauté d'agglomération Vichy Communauté, Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut, Communauté urbaine de Dunkerque, Chambéry Métropole, Entente Oise Aisne, Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA), Établissement public territorial de bassin du Vistre, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA), Fédération des maisons de Loire de la Région Centre, France Dignes, Grenoble Alpes Métropole - La METRO, Lorient agglomération, Mission risques naturels (MRN), Metz Métropole, Métropole Rouen Normandie (la CREA), Nantes Métropole, Ordre des géomètres experts, Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Châlons-en-Champagne, Saint-Malo agglomération, Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA), Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR), Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYM-SAGEB), Syndicat mixte du SCoT Sud Gard, Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta (SYMADREM), Syndicat mixte des bassins versants Artigue-Maqueline, Syndicat mixte étude aménagement de la Garonne (SMEAG), Syndicat mixte de la vallée de l'Orge (SIVOVA), Syndicat mixte pour l'aménage-

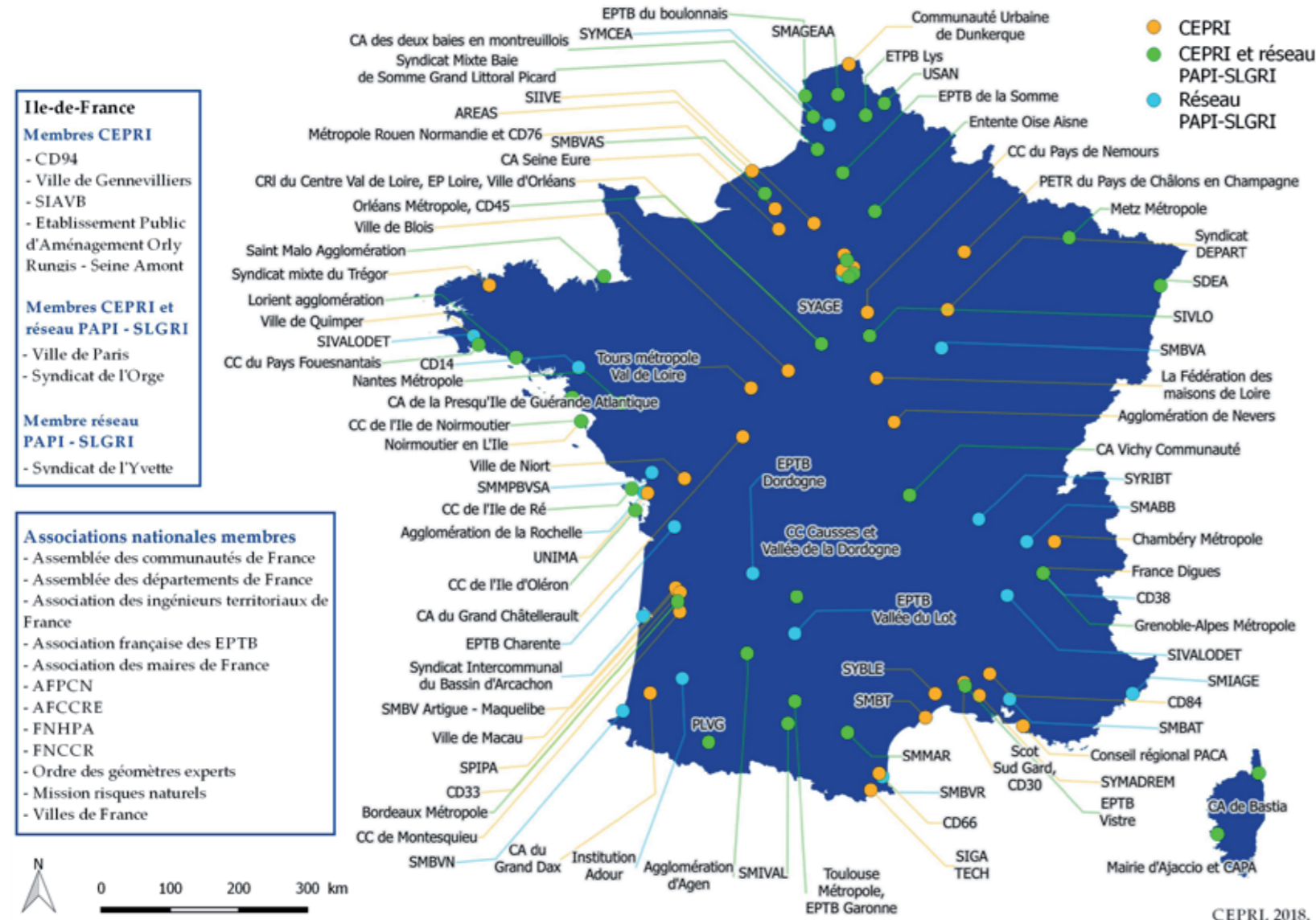
ment et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAA), Syndicat mixte pays de Lourdes Vallées de Gaves, Syndicat mixte aménagement et valorisation du bassin de la Somme (AMEVA), Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze (SMIVAL), Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SIAVB), Syndicat mixte du Trégor, Syndicat mixte de la vallée du Loing (SIVLO), Syndicat intercommunal et interdépartemental de la vallée de l'Epte (SIIVE), Syndicat à vocation unique de gestion et d'aménagement du Tech (SIGA Tech), Syndicat de protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA), Syndicat du bassin du Lez (SYBLE), Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région Troyenne - Syndicat DEPART, Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT), Syndicat mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL), Toulouse Métropole, Tours Métropole Val de Loire, ville de Macau, ville de Paris, ville de Quimper, ville de Blois, ville de Noirmoutier-en-l'île, ville de Gennevilliers, ville d'Ajaccio, villes de France, ville de Niort.

Vie de l'association en 2017

- 3 conseils d'administration : 28 mars, 13 juin et 17 octobre.
- 4 bureaux : 1^{er} mars, 9 mai, 20 septembre et 16 novembre.
- 1 assemblée générale : 4 juillet suivie d'une manifestation sur le thème : “La mise en œuvre de la compétence GEMAPI : quelle méthodologie ? Quelles perspectives d'amélioration ?”



Carte des membres



FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Une équipe en mouvement

Le CEPRI a débuté l'année avec une équipe composée de huit personnes pour conduire le programme d'activités 2017 : une directrice, un directeur scientifique et technique, une assistante de direction, quatre chargés de mission pluridisciplinaires et une stagiaire présente les six premiers mois de l'année. Après trois départs, l'équipe s'est renouvelée et restructurée : une directrice, une assistante de direction, cinq chargés de mission et une chargée de mission en thèse CIFRE.

Le CEPRI englobe des compétences diverses et complémentaires offrant une approche globale et transversale des thématiques traitées : aspects réglementaires, juridiques et administratifs, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes et des biens, connaissance de l'aléa, stratégie, économie et animation de réseaux, communication, formation et urbanisme, géomatique.

De nouveaux membres et un réseau PAPI en développement constant

Le CEPRI a accueilli de nouveaux membres en 2017 : Agglomération d'Agen, Communauté de communes du Pays de Nemours, Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut, SYMSAGEL (EPTB Lys), Syndicat mixte de la vallée du Loing (SIVLO), Syndicat mixte du Trégor, Tours Métropole Val de Loire, villes de France, ville de Niort. Le CEPRI a connu aussi quelques départs de l'association : Syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL), Pôle métropolitain Côte d'Opale.

En parallèle, le CEPRI a poursuivi le développement d'un réseau composé de porteurs de PAPI et de SLGRI comprenant un espace de discussions, d'échanges et de

partages d'informations, de documents et de bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. L'objectif est de proposer des ressources et un appui méthodologique aux chargés de mission lors des différents stades de leur projet, de la phase d'élaboration du dossier de candidature PAPI à la mise en œuvre concrète des actions du programme. Depuis l'automne 2015, est venu s'ajouter le soutien du CEPRI pour aider les porteurs de stratégie locale de gestion des risques d'inondation, collectivités territoriales et services de l'État, à construire et mettre en œuvre leur SLGRI.

Les membres du réseau PAPI-SLGRI ont ainsi eu la possibilité d'échanger avec l'équipe du CEPRI par téléphone ou par courrier électronique sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PAPI-SLGRI, évoquant les questions qu'ils se posaient. Le cas échéant, ils ont pu être mis en relation avec d'autres chargés de mission confrontés aux mêmes problématiques.

L'objectif de ces journées a été de proposer aux chargés de mission PAPI-SLGRI un temps d'échange, dans un environnement convivial, sur les actions que chacun mène sur son territoire, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées. Le CEPRI a apporté quant à lui des exemples de bonnes pratiques menées ailleurs en France ou en Europe.

Le CEPRI a invité régulièrement des agents des services de l'État à participer à ce type d'échanges. Des représentants du ministère de l'Écologie, de la Direction générale de la prévention des risques et Direction de l'aménagement, du logement et de la nature, du Commissariat général au développement durable, de Météo-France et du SCHAPI ont ainsi pu apporter leur contribution aux



LE CEPRI A ORGANISÉ ET ANIMÉ, EN 2017, 5 JOURNÉES D'ÉCHANGES DU RÉSEAU PAPI/SLGRI :

- le 10 mars 2017 : "La sensibilisation au risque d'inondation",
- le 4 mai 2017 : "Point d'étape sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)",
- le 7 juillet 2017 : "Nouveau cahier des charges PAPI – Analyse multicritère (AMC)",
- le 6 octobre 2017 : "Intégration du risque d'inondation dans l'urbanisme, au sein des PAPI et SLGRI",
- le 7 décembre 2017 : "Prévision et anticipation des crues et des inondations".

débats, rencontrer les acteurs de terrain et répondre aux questions que chacun se pose.

Pour mémoire, les membres du réseau PAPI-SLGRI ont accès à un espace réservé sur le site Internet du CEPRI www.cepri.net où ceux-ci peuvent télécharger les synthèses de ces journées.

Le réseau PAPI-SLGRI a poursuivi son développement au cours de l'année 2017 en accueillant le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive (SMBVN), le Syndicat mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL-EPTB Lys), le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY), la Communauté

de communes du Pays fousnantais, l'agglomération d'Agen, l'Institution Adour (EPTB Adour), le Syndicat mixte de la vallée du Loing (SIVLO), l'Union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN). Le réseau PAPI-SLGRI comptait, à la fin 2017, 54 représentants des collectivités territoriales.

LE CEPRI A ORGANISÉ ET ANIMÉ, EN 2017, 5 JOURNÉES DE FORMATION :

- le 29 mars 2017 : "La gestion des ouvrages de protection dans le nouveau cadre de la compétence GEMAPI", session n° 1,
- le 16 mai 2017 : "La réduction de la vulnérabilité",
- le 26 septembre 2017 : "La gestion des ouvrages de protection dans le nouveau cadre de la compétence GEMAPI", session n° 2,
- le 28 novembre 2017 : "L'urbanisme et le risque inondation : intégration des documents d'urbanisme et principes d'aménagement",
- le 12 décembre 2017 : "Les essentiels du risque inondation".

93 personnes ont été formées par le CEPRI durant l'année 2017.



LE CEPRI A ORGANISÉ ET ANIMÉ, EN 2017, 2 JOURNÉES DU COMITE D'EXPERTS :

- 8 juin 2017 : "Quels grands chantiers d'avenir pour une amélioration de la gestion des risques d'inondation ?",
- 18 décembre 2017 : "L'adaptation des territoires littoraux au changement climatique : un exemple de transformation programmée des territoires".

Le catalogue de formations du CEPRI

En plus des formations inscrites dans son catalogue, le CEPRI a aussi développé des formations personnalisées. Ainsi, le CEPRI a pu dispenser une formation cette année auprès des agents de la DDT du Loiret sur une sensibilisation au plan de continuité d'activité. Le CEPRI est également intervenu lors de plusieurs formations à destination des collectivités territoriales ou des services de l'État (formation pour le compte de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur, formation IRS-TEA/IFORE sur l'analyse coût/bénéfice, formation sur la réduction de la vulnérabilité à la demande de l'AREAS, formation sur les risques naturels du BRGM, formation au CVRH de Mâcon...).

L'activité du Comité d'experts

Le Comité d'experts du CEPRI (créé en 2012) est un organe consultatif ayant pour but d'examiner les orientations techniques et scientifiques proposées par la structure. S'appuyant sur les connaissances de grands spécialistes de la gestion du risque d'inondation, il délivre une solide expertise destinée à asseoir la qualité des réflexions du CEPRI. Le Comité se réunit deux à trois fois par an sur des sujets validés par le conseil d'administration. Le secrétariat de séance est assuré par l'équipe du CEPRI.

Le Comité d'experts du CEPRI est actuellement constitué de 12 membres :

- Emmanuel Garnier, maître de conférences en histoire moderne à l'université de Caen, enseignant-chercheur au CRHQ, professeur invité à l'université de Cambridge (Clare Hall College),
- Frédéric Grelot, chercheur - économiste à l'IRSTEA,
- Freddy Vinet, professeur de géographie à l'université de Montpellier III,
- Jean-Marc Février, avocat, professeur de droit public à l'université de Perpignan,
- André Bachoc, chef du service central de l'hydrométéorologie et de l'appui à la prévision des inondations (SCHAPI),

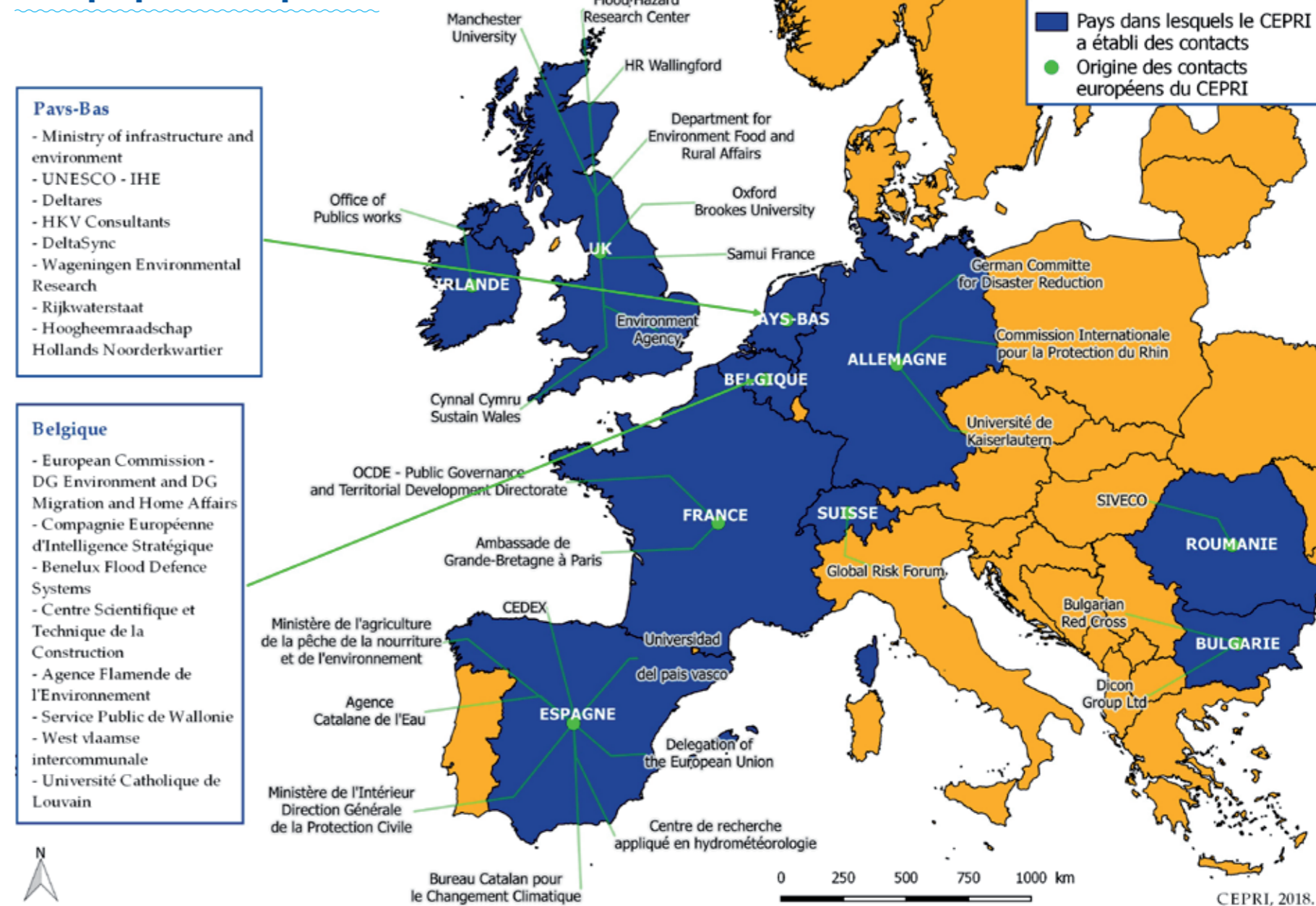
- **Éric Martin**, directeur du Service des sapeurs-pompiers du Var, il dirige le Service départemental d'incendie et de secours,
- **David Goutx**, direction de structures interrégionales de Météo-France,
- **Éric Daniel-Lacombe**, architecte.
- **Bruno Ledoux**, consultant dans le domaine de la prévention du risque inondation.
- **Serge Tisseron**, psychiatre, docteur en psychologie et psychanalyste, chercheur.
- **Julien Langumier**, ethnologue, chef de service DDTM 13.
- **Magali Reghezza**, maître de conférences à l'École normale supérieure.

Une ouverture certaine sur l'international

Le développement du CEPRI au niveau européen se poursuit. Outre sa participation au "Working Group F" de la Commission européenne (réunissant des représentants institutionnels des 28 membres de l'Union européenne et créé pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la Directive inondation), le CEPRI a été sollicité par les porteurs des projets européens PREDICT ("PREparing for the Domino effect In Crisis siTuations"), ANYWHERE ("EnhANCing emergencY management and response to extreme WeatHER and climate Events") et ESPRESSO ("Enhancing Synergies for Disaster Prevention in the European Union") pour participer aux réunions de suivi de l'avancement de ces projets.

L'arrivée en novembre 2017 de Gloria Sara Lazaro Climent, de nationalité espagnole (trilingue, anglais et français), comme chargée de mission "Europe" va permettre de renforcer encore la présence du CEPRI au niveau international.

Carte des principaux contacts européens



MANIFESTATIONS 2017

Participation à des colloques et autres événements...

JANVIER

- 10 : CA Association Villes de France - Paris
- 17 : GT Cahier des charges PAPI III - Paris
- 17 : COPIL Grand prix d'aménagement (GPATIC) - Paris
- 17 : Comité technique de France Dignes - Lyon
- 17 : Formation des personnels des préfectures au risque inondation organisée par la DGSCGC - Lognes
- 19 : GT résilience et prévention PNACC 2 - Paris
- 20 : COPIL colloque SHF/RDT - Lyon
- 24 : Colloque "Géorisque" - Montpellier
- 25 : Rencontre avec EPIDOR

FÉVRIER

- 2 : Conférence des maires, retour sur les inondations de 2016 - Orléans
- 2 : Journées Sciences et Territoires (JST) sur le thème de la mer et du littoral organisées par le CEREMA - Paris
- 6 : GT Cahier des charges PAPI III - Paris
- 6 : Rencontre avec l'ambassade d'Angleterre - Paris
- 8 : Réunion sur la GEMAPI dans le secteur du Giennois - Briare (45)
- 10 : Groupe de travail du projet européen "PREDICT"
- 28 : Jury grand prix d'aménagement - Paris

MARS

- 1 : Bureau du CEPRI - Orléans
- 2 : CMI - Paris
- 2 : Rencontre avec le SIVLO - Montargis
- 3 : Réunion agglomération de Bastia/Services de l'État sur la SLGRI - Bastia
- 6 : Réunion sur le dispositif PAPI : Orléans
- 7 : Codost du SCHAPI : Paris

- 9 : REX sur les inondations de 2016 - Hôtel de Roquelaure Paris
- 10 : Rencontre technique PAPI/SLGRI sur sensibilisation au risque inondation - Paris
- 20 : GT cahier des charges PAPI III - Paris
- 28 : CA du CEPRI - Paris
- 28 : CA AFPCN - Paris
- 29 : Formation CEPRI sur la prise de compétence GEMAPI - Paris
- 30 : GT prévention et résilience PNACC 2 - Paris
- 31 : Rencontres avec le maire de Niort - Niort

AVRIL

- 10 : Rencontre avec le maire de Bourges - Bourges
- 25 : Conseil de gestion de l'ONRN - Paris
- 26 : Réunion du GT "Quelles bonnes pratiques pour favoriser un aménagement durable ?" à l'Observatoire régional du foncier d'Ile-de-France - Paris
- 27 : Assemblée générale de France Dignes - Paris
- 27 : CMI - Paris

MAI

- 3 : GT Résilience et prévention PNACC 2 - Paris
- 3 : Commission environnement de l'AdCF sur la GEMAPI - Paris
- 3-5 : Forum du projet européen ESPRESSO - Bonn (Allemagne)
- 4 : Rencontre technique réseau PAPI/SLGRI sur la prise de compétence GEMAPI - Paris
- 9 : Bureau du CEPRI - Orléans
- 10 : Réunion sur la présentation de la stratégie métropolitaine d'Orléans - Orléans
- 16 : COPTATI - Paris

- 16 : Formation du CEPRI sur la réduction de la vulnérabilité des enjeux au risque inondation
- 17 : Formation sur la GEMAPI à la FNCCR - Paris
- 18 : COPIL colloque SHF/RDT - Paris
- 18 : Congrès de l'ATTF - Quimper
- 18 : Journée d'échanges PAPI : SLGRI du bassin Seine Normandie - Paris
- 31 : Jury du grand prix culture du risque Bassin Seine Normandie - Paris

JUIN

- 1 : Congrès AITF - Le Havre
- 1 : Réunion d'information sur le programme européen LIFE - Orléans
- 8 : Comité d'experts - Paris
- 9 : Réunion du réseau des gestionnaires de la Loire et de ses affluents de la DREAL Centre-Val de Loire - Orléans
- 13 : CA du CEPRI - Paris
- 16 : GT cahier des charges PAPI III - Paris
- 19 : Rencontres Climat Air Énergie - Orléans
- 20 : Réunion sur la GEMAPI - Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 21 : Participation à distance à la formation des élus des Hautes-Pyrénées à la gestion de crise - Lourdes
- 22 : Club technique régional des SCoT en région Centre-Val de Loire sur les risques d'inondation (animé par la DREAL Centre) - Blois
- 23 : FNE : Journée de formation "Villes et milieux aquatiques : le risque inondation" - Orléans
- 27-28 : Assises régionales des risques naturels - Saint-Denis de La Réunion
- 29 : REX inondations de 2016 - Préfecture du Loiret - Orléans

JUILLET

- 4 : Assemblée générale CEPRI - Paris
- 5 : Participation à la réunion du Comité de pilotage de la presqu'île d'Ambès (Bordeaux Métropole)
- 6 : CMI - Paris
- 6 : AG de l'AFPCN - Paris
- 7 : Journée d'échanges du réseau PAPI/SLGRI sur le nouveau cahier des charges PAPI et l'AMC - Paris

SEPTEMBRE

- 8 : Colloque Build Back Better - AFPCN - Paris
- 11 : GT AMC - Paris
- 12 : GT ruissellement Arc méditerranéen - Arles
- 14 : CYPRES : Après-midi thématique sur les inondations - Aix-en-Provence
- 15 : Intervention lors de la formation sur la GEMAPI du CVRH - Mâcon
- 18 : Réunion sur la GEMAPI par l'EPTB Seine Grands Lacs - Troyes
- 19 : Réunion sur la GEMAPI par l'EPTB Seine Grands Lacs - Saint Dizier
- 20 : Bureau du CEPRI - Orléans
- 20 : GT ONRN : Synergie entre indicateurs nationaux et territoriaux pour la gestion du risque d'inondation - Paris
- 20-21 : Groupe de travail du projet européen ANYWHERE - Helsinki (Finlande)
- 27 : Formation des personnels des préfectures au risque inondation organisée par la DGSCGC - Lognes
- 28 : Colloque REX sur les inondations de 2016 SHF - Paris

OCTOBRE

- 4 : Présentation de stratégie de résilience de la ville de Paris - Paris
- 4 : Groupe de travail "Vulnérabilité des réseaux" AFPCN/IMdR - Paris
- 5 : GT FAQ GEMAPI - Paris
- 6 : Rencontre technique du réseau PAPI/SLGRI - Paris
- 10 : Réunion sur la GEMAPI par l'EPTB Seine Grands Lacs - Auxerre
- 12 : CMI - Paris
- 12 : Journée technique CEREMA : Inondations de mi-2016 - Blois
- 13 : GT AMC - Paris
- 17 : CA du CEPRI - Paris
- 18 : Ville de Paris et ENPC : Réunion de lancement du projet AGORA XXI - Marne-la-Vallée
- 19-20 : Working group F - Tallinn (Estonie)

NOVEMBRE

- 7 : Colloque sur le changement climatique CEREMA - Orléans
- 9 : COPRNM - Paris
- 14 : Audition à l'Assemblée nationale sur le PPL Fesneau (GEMAPI) - Paris
- 14 : Journée CEREMA "Signaux faibles et veille opérationnelle pour la gestion de crise" - Aix-en-Provence
- 16 : Bureau du CEPRI - Orléans
- 16 : Atelier PCS du Val de Marne - Créteil
- 17 : Rencontre avec l'École des Mines - Alès
- 21 : Congrès des maires de France plénière sur les effets du changement climatique - Paris
- 21 : GT réforme du système catastrophe naturelle ministère de l'Économie - Paris
- 21 : Comité technique du Plan Seine - Paris

- 22 : Rencontre avec le cabinet de M. Lecornu, hôtel de Roquelaure - Paris
- 23 : Comité technique de France Dignes - Lyon
- 24 : GT AMC - Paris
- 24 : Groupe de travail "Portraits des territoires" - Paris
- 28 : Formation du CEPRI sur l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme - Paris
- 28 : Colloque "La Seine en partage" - Paris
- 29 : Comité technique de la CMI - Paris
- 30 : GT réforme du système catastrophe naturelle ministère de l'Économie - Paris
- 30 : Réunion à la Communauté d'agglomération du Montargois sur les inondations et la compétence GEMAPI - Montargis (45)

DÉCEMBRE

- 4 : SYMSAGEL/Réunion sur la GEMAPI et le décret "Dignes" - Nœux-les-Mines
- 5 : Formation du BRGM sur les risques naturels - Orléans
- 6 : Rencontre avec le maire de Dieppe - Dieppe
- 7 : Journée d'échanges du réseau PAPI/SLGRI sur la prévision des crues et des inondations - Paris
- 12 : Formation du CEPRI sur les essentiels du risque inondation - Paris
- 12 : Classe d'élus du Conservatoire du littoral - Saint-James
- 13 : REX inondations de 2016 - Préfecture du Loiret - Orléans
- 13 : Réunion de lancement de l'étude d'Orléans Métropole "Diagnostic et prospective sur les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau" - Orléans
- 14 : CMI - Paris
- 18 : Comité d'experts - Paris



ACTIVITÉS 2017

Représenter nationalement les collectivités

► **Prendre part aux échanges nationaux sur l'évolution des politiques publiques**

Participer activement aux groupes de travail mis en place par les représentants de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation à **l'ensemble des consultations** concernant le risque inondation.

En 2017, le CEPRI a participé au groupe de travail national s'intitulant "Résilience et prévention" dans le cadre de la rédaction du second plan national d'adaptation au changement climatique. Ces travaux ont mobilisé le CEPRI sur 4 journées de janvier 2017 au 4 juillet 2017, date de la journée de restitution des travaux menés dans l'ensemble des groupes de travail. Une contribution validée par les membres du bureau est venue alimenter les réflexions concernant la nécessité d'investir la prévention du risque inondation pour permettre l'adaptation de nos territoires aux impacts du changement climatique.

Suivre aux côtés du MTES, l'évolution du cahier des charges PAPI 3^e génération et la mise en œuvre de nouvelles méthodologies de type analyse multicritère et évaluation environnementale stratégique.

En 2017, le CEPRI a poursuivi sa participation au groupe de travail national sur le cahier des charges PAPI 3 et a mobilisé, dans le cadre de la consultation publique, les membres du réseau PAPI/SLGRI pour recueillir de bonnes pratiques et enrichir le guide méthodologique d'accompagnement : de

l'intention à la labellisation, constituer mon dossier PAPI. Ce guide a été publié et diffusé à l'automne 2017 par les services de l'État.

Le CEPRI a par ailleurs poursuivi sa participation au groupe de travail concernant la méthode d'élaboration de l'analyse multicritère. 7 réunions se sont tenues sur l'année 2017, enrichissant ainsi le guide méthodologique AMC.

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions réglementaires ou non, concernant la politique de gestion des risques d'inondation.

L'équipe technique du CEPRI a répondu à la consultation informelle concernant le projet de décret sur l'élaboration des PPRi durant la période d'été. Des consultations et réflexions plus importantes sont attendues pour le début de l'année 2018.

Le CEPRI a par ailleurs mobilisé son comité d'experts, le 19 décembre 2017, sur les réflexions concernant les propositions de lois en cours sur la thématique de l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique. La reprise d'une proposition de loi, initialement présentée par la députée Pascale Got en 2016, par le sénateur Michel Vaspert et le député Gilles Lurton, a ravivé les débats et les réflexions sur l'avenir des territoires littoraux face aux effets du changement climatique. La synthèse des échanges du comité d'experts a été mise en ligne à destination des membres du CEPRI en début d'année 2018. Le CEPRI souhaite peser dans les débats portant sur l'avenir de ces territoires, sur leur recomposition spatiale, la gestion de la vulnérabilité des territoires restant au cœur des préoccupations de notre association.

Suivre les travaux du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) sur la prévision des inondations en participant au conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique (CODOST).

Le CEPRI a participé à la réunion du Codost du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations du 7 mars 2017. Il s'est également rapproché du SCHAPI et Météo-France dans le cadre de l'élaboration du guide sur la prévision des crues et des inondations. Sollicité par le CEPRI, le directeur du SCHAPI est intervenu, aux côtés de Météo-France, au cours de la journée d'échanges du réseau PAPI/SLGRI du 7 décembre sur la prévision et l'anticipation des crues et des inondations.

► **Mobiliser sur les outils 2017 de la gestion des risques inondation**

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus en cours, en particulier dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils découlant de la directive inondation.

Le CEPRI a diffusé un guide méthodologique pour aider les collectivités territoriales à l'appropriation de la compétence GEMAPI dès mars 2017 et durant toute l'année. Si la législation entend répondre à un vrai besoin de clarification de la gestion des digues sur le territoire, le CEPRI, interface entre les acteurs de terrain et l'État, a pu mesurer les interrogations persistantes des collectivités. Comment préparer sa structuration en vue de la prise de compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 ? Comment garantir la protection de sa population pour des structures récentes et n'ayant jamais assuré la gestion d'ouvrages ? Quelles relations

tisser avec les acteurs actuels de la protection des inondations ? Comment s'organiser pour assurer une gestion pérenne des ouvrages de protection ?... C'est à toutes ces questions que répond ce nouveau guide du CEPRI. Cette édition propose des pistes pour accompagner au mieux les collectivités dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, sur le volet "prévention des inondations".

Le CEPRI a été sollicité pour présenter ce retour d'expériences lors de plusieurs manifestations : commission environnement de l'AdCF (mai), Congrès de l'ATTF (mai), réseau des questionnaires de digues de la Loire animé par la DREAL Centre-Val de Loire (juin), réunion du CYPRES (septembre). Un partenariat entre France Dignes et le CEPRI a été mis en place en 2017 afin de réaliser un état des lieux et d'identifier les types de structures fragilisées par le retrait des régions et départements. L'étude a permis de réaliser une évaluation financière sur certains territoires des montants pouvant être perçus via la taxe GEMAPI au regard de ceux à compenser du fait de la perte des financements des départements et régions. Ce travail a été mené sur la base de questionnaires et d'entretiens. Les conclusions de l'étude ont été présentées par le président de France Dignes lors de l'assemblée générale du CEPRI le 4 juillet 2017, devant un parterre de représentants de collectivités territoriales, d'associations nationales, de collectivités territoriales et de représentants du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES). Ces travaux ont aussi permis d'alimenter les arguments de chacune de nos associations lors des auditions concernant la loi Fesneau.

Pour rappel, le CEPRI et France Dignes font l'objet d'une adhésion croisée. N'étant pas gestionnaire de digues, le CEPRI est membre associé au sein de France Dignes. En 2017, il a assisté à l'assemblée générale de l'association ainsi qu'à deux comités techniques.

Le CEPRI a durant toute cette année continué de capitaliser des bonnes pratiques et des expériences sur cette prise de compétence pour faire entendre la voix des collectivités gestionnaires

d'ouvrages, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. La compilation de bonnes pratiques, mais aussi des difficultés rencontrées par les collectivités ayant pris la compétence de façon anticipée, a émaillé la journée de notre assemblée générale, le 4 juillet 2017.

Le CEPRI a été audité par la rapporteure de la proposition de loi Fesneau, le 14 novembre 2017, l'occasion de rappeler les attentes des collectivités territoriales sur cette prise de compétence : du pragmatisme et de la raison et surtout pas de dogme. Nous avons rappelé le besoin de permettre la délégation de cette compétence, ou de certaines parties de cette compétence, à des syndicats mixtes non labellisés la nécessité de maintenir la participation des départements. Enfin, un maximum de souplesse dans la mise en œuvre de cette nouvelle compétence paraît un préalable indispensable pour permettre aux territoires de s'organiser au mieux dans les délais impartis : sévabilité possible, pas de modèle unique d'organisation... Nous avons communiqué aux administrateurs de l'assemblée nationale le compte-rendu et la synthèse des retours de nos membres sur cette prise de compétence, réalisé en juillet 2017. Cette loi a été promulguée en décembre 2017, reprenant la plupart des remarques remontées par les associations nationales de collectivités territoriales. La mobilisation du CEPRI sur ce sujet restera forte en 2018.

Le CEPRI a participé à une formation organisée par la FNCCR sur cette prise de compétence le 17 mai, à une formation du CVRH de Mâcon destinée aux services de l'Etat et aux collectivités le 15 septembre et a dédié une réunion de son réseau des porteurs PAPI-SLGRI à cette thématique le 4 mai 2017. Le lancement du catalogue de formation du CEPRI a aussi donné lieu à deux journées de formation sur le contenu du guide méthodologique le 29 mars et le 26 septembre 2017.

Le CEPRI a participé à la réunion de lancement de la réflexion sur la mise en œuvre d'une foire aux questions partagées entre les services de l'État et les représentants des collectivités territoriales sur

Le programme d'activité a reposé en 2017, sur cinq axes :

- **représenter** nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations ;
- **innover et développer** de nouveaux outils aux services des collectivités territoriales ;
- **accompagner** les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales ;
- **structurer** un réseau européen ;
- **proposer** un catalogue de formation sur la gestion du risque inondation tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes de plus en plus dense.

la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Cette FAQ partagée pourrait voir le jour en 2018. Plus généralement, le CEPRI a répondu aux nombreuses questions et sollicitations de ses membres sur le contenu de la compétence tout au long de l'année 2017. Il est intervenu dans le cadre de plusieurs réunions organisées par ses membres sur le contenu de la compétence et du décret de 2015 (département du Loiret, EPTB Seine Grands Lacs, Symsagel/EPTB Lys...).

► **Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)**

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM.

Le CEPRI a participé aux cinq commissions mixtes inondation (CMI) sur l'année 2017 (2 mars, 27 avril, 6 juillet, 12 octobre et 14 décembre), permettant la labellisation des PAPI les plus importants en termes financiers. La présidente du CEPRI, Marie-France Beauvils, a co-présidé ces réunions aux côtés de Daniel Marcovitch (représentant le Comité national de l'eau).

Une réunion du Comité d'orientation pour la prévention des risques naturels présidée par le député Christian Kert s'est tenue le 9 novembre 2017. Le CEPRI y a assisté et porté la voix des collectivités territoriales, s'inquiétant en particulier par le point de vue de sa présidente du plafonnement du Fonds Barnier dans la nouvelle loi de Finances à 137 millions d'euros, écornant ainsi la capacité financière des moyens dédiés à la politique de prévention des risques naturels.

Innover en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

► **Améliorer les connaissances**

Améliorer la quantification des dommages aux enjeux des territoires (patrimoine culturel,...). Accompagner le déploiement de la méthodologie d'analyse multicritère (AMC). Accompagner le déploiement du référentiel national de vulnérabilité et l'utilisation des bases de données existantes.

Dans la continuité des travaux menés avec le Ministère sur l'analyse coût/bénéfice (ACB), le CEPRI est engagé auprès du Commissariat général au développement durable (CGDD), sous pilotage de la Direction générale de prévention des risques (DGPR), dans la réalisation d'un cahier des charges destiné aux maîtres d'ouvrage. Il doit en outre publier un guide méthodologique de référence pour les experts chargés de mettre en œuvre l'Analyse multicritère (AMC) en 2018 pour accompagner les porteurs de projet PAPI, en cohérence avec le cahier des charges PAPI III. Le CEPRI a en particulier finalisé la modélisation économique de l'analyse coût/bénéfice des mesures de réduction de la vulnérabilité des logements et a élaboré des courbes de dommages spécifiques aux établissements de santé.

L'AMC permet la prise en compte de bénéfices difficilement monétarisables à travers des critères portant par exemple sur la préservation de la vie humaine, la réduction des traumatismes psychologiques, les impacts sur l'environnement, la protection du patrimoine architectural entre autres. L'outil a pour intention de donner la possibilité d'analyser de manière beaucoup plus large les impacts que peuvent avoir les actions de prévention sur les hommes et leur territoire.

Le groupe de travail constitué autour de ce projet intervient également pour consolider la méthode

nationale d'analyse coût/bénéfice, à travers l'élaboration de nouvelles courbes nationales de dommages et d'endommagement aux biens et aux activités.

Le CEPRI participe aussi au groupe de travail "sinistralité" réunissant la CCR, le CGDD, le CEREMA, l'IRSTEA, la MRN et le CEPRI et ayant pour objet la comparaison de la modélisation des dommages et des données de sinistres réelles. Le CEPRI a pris part au groupe de travail "Portraits des territoires sur les risques naturels" co-piloté par l'ONRN et l'Observatoire régional des risques Nouvelle Aquitaine.

► **Sensibiliser les populations et participer à l'acquisition de comportement adapté des populations**

Proposer des recommandations sur l'évolution des outils et des stratégies de sensibilisation. Structurer un panorama de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de sensibilisation au risque.

Communiquer sur le risque inondation pour amener à des comportements adaptés n'est pas simple et demande de prendre en compte les différents facteurs qui influencent la perception du risque et l'implication individuelle. Prendre en compte tous les facteurs de réussite n'est pas chose aisée et les travaux que le CEPRI a menés entre 2010 et 2013 montrent que peu de dispositifs y parviennent. C'est notamment le cas des dispositifs réglementaires de sensibilisation au risque inondation, fer de lance de l'information préventive en France. Ces constats ont amené le CEPRI à s'interroger sur l'efficacité de ces dispositifs et à mettre en œuvre avec deux communes partenaires, Arles et Orléans, une enquête auprès de la population vivant en zone inondable.

Ce projet met en évidence la portée de ces dispositifs ainsi que leur degré de participation à l'adaptation comportementale des citoyens face au risque inondation, il met aussi en évidence certaines lacunes de l'information préventive proposant des

recommandations pour l'amélioration des dispositifs réglementaires de sensibilisation des populations et de l'information préventive sur le risque inondation dans son ensemble.

Le CEPRI entend ainsi participer à la sécurisation des populations face au risque inondation et à l'augmentation de la résilience de la société, ce qui permet notamment de maintenir ou d'augmenter l'attractivité des territoires à risques. Ce projet a donné lieu en 2017 à la rédaction de plusieurs rapports : des rapports concernant chacun des 2 sites pilotes et un rapport général sur l'évaluation des dispositifs réglementaires de sensibilisation des populations. Ce dernier rapport a été mis à disposition de l'ensemble de nos membres. Sur la thématique des NTIC, le CEPRI a démarré un travail bibliographique qui donnera lieu en 2018 à un panorama de la diversité des outils de sensibilisation à destination des populations.

► **Planifier durablement tout en adaptant les territoires au changement climatique**

Initier un travail de retour d'expériences sur l'efficacité du dispositif PPRi dans la mise en œuvre de principes d'aménagement adaptés en zone inondable. Accompagner les collectivités territoriales pour se saisir des opérations de renouvellement urbain afin de réduire la vulnérabilité des territoires. Lancer une base de réflexion pour permettre le déploiement de solutions à bénéfices multiples permettant entre autres aux représentants des collectivités d'optimiser leurs sources de financement.

Le CEPRI a travaillé sur l'élaboration d'une méthodologie pour tenter de répondre à la question "Qui gagne quoi à proposer des projets de renouvellement urbains adaptés au risque d'inondation ?" En partenariat avec la DRIEE Île-de-France, ce travail, déjà initié en 2015, s'est appuyé sur la rencontre avec des acteurs de l'urbanisme opérationnel et l'analyse d'opérations d'aménagement en zone inondable. Les premières conclusions ont été discutées dans le cadre d'un groupe de travail lors

d'une réunion à Paris le 24/06/2016. Cette collaboration a donné lieu à un rapport finalisé fin 2017. Le CEPRI a poursuivi ses investigations concernant l'intégration des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme et les plans de prévention des risques. Il a notamment participé au Club Trame Verte et Bleue de la FNSCOT sur l'intégration du risque d'inondation dans les SCoT, ainsi qu'au groupe de travail du bassin Seine Normandie sur l'intégration des risques inondations dans les documents d'urbanisme et les diagnostics de vulnérabilité. Il a également présenté des exemples de bonnes pratiques au Club régional des porteurs de SCoT de la région Centre-Val de Loire animé par la DREAL. Le CEPRI est aussi intervenu lors d'une réunion organisée par le SIVLO à Montargis sur l'intégration du risque d'inondation dans les PLU, lors d'une formation organisée par France Nature Environnement sur les principes d'aménagement dans les zones en renouvellement urbain inondables et lors d'un groupe de travail de l'Observatoire régional du foncier d'Île-de-France sur les bonnes pratiques d'un aménagement durable.

Par ailleurs, dans le cadre de partenariats avec la Métro (Grenoble Métropole), Bordeaux Métropole et Nantes Métropole, le CEPRI continue de capitaliser des bonnes pratiques dans les domaines suivants : accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur politique de gestion des risques d'inondation, notamment en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, intégration du risque dans l'aménagement du territoire et plus particulièrement du risque de ruissellement dans les PLUi, déploiement de zones refuge, saisie d'opérations de renouvellement urbain pour réduire la vulnérabilité du territoire...

► **Gérer la crise/Anticiper le retour à la normale du territoire**

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de plan de continuité d'activité (PCA) adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services.

Identifier les questions clés du retour à la normale et produire des documents simples et opérationnels utiles en gestion de crise. Expérimenter sur sites pilotes le guide CEPRI sur la planification des évacuations massives.

En 2017, le CEPRI a remis à Orléans Métropole le rapport de retour d'expériences sur les inondations de mai et juin 2016 sur l'Orléanais.

En parallèle, le CEPRI a démarré un travail s'attachant à dresser un état des lieux global de l'exposition du département du Loiret, choisi comme territoire test, au risque d'inondation et un panorama, sous forme d'un atlas cartographique, de la couverture du territoire par les principaux dispositifs de politiques publiques visant la prévention du risque d'inondation. Ce rapport, destiné à apporter au Conseil départemental du Loiret un certain nombre d'éléments pour nourrir ses réflexions en vue de la structuration d'une stratégie d'accompagnement des autres collectivités, notamment des communes et des EPCI, en matière de prévention du risque d'inondation, sera finalisé en début d'année 2018.

Ce type de démarche doit permettre de mettre en évidence les territoires qui, tout en étant parfois particulièrement exposés aux inondations, ne sont que peu ou pas couverts par les différents outils de prévention existants et, in fine, constituer un outil d'aide à la décision quant à la définition de la stratégie d'un département ou d'un syndicat mixte pour accompagner les territoires en matière de prévention du risque d'inondation.

Le CEPRI a participé à de nombreuses manifestations locales et nationales destinées à faire le bilan et tirer les enseignements des inondations de mai et juin 2016 au niveau local et national.

Les enseignements des différents RETEX réalisés sur les inondations de mai et juin 2016 doivent nourrir les travaux du CEPRI sur le thème du retour à la normale et la production de documents opérationnels sur la gestion de crise.

En 2017, le CEPRI a poursuivi son travail sur les systèmes de surveillance des crues et d'alerte des populations. Un guide méthodologique a été fina-



L'ÉQUIPE

7 membres permanents :

- Stéphanie Bidault (en poste depuis le 1^{er} février 2007), directrice,
- Valérie Griffon (en poste depuis le 22 novembre 2010), assistante de direction,
- Margaux Knispel (en poste depuis le 16 octobre 2017), chargée de mission,
- Thibaud Langer (en poste depuis le 2 novembre 2017), chargé de mission,
- Gloria Sara Lazaro Climent (en poste depuis le 20 novembre 2017), chargée de mission.
- Anne-Laure Moreau (en poste depuis le 1^{er} octobre 2008), chargée de mission,
- Rodolphe Pannier (en poste depuis le 9 mars 2009), chargé de mission.

3 arrivées :

- Margaux Knispel le 16 octobre 2017, chargée de mission,
- Thibaud Langer le 2 novembre 2017, chargé de mission,
- Gloria Sara Lazaro Climent le 20 novembre 2017, chargée de mission.

1 stage :

Clarisse Fabreges stage GEMAPI de janvier à juin (6 mois).

3 départs :

- Nicolas Bauduceau le 30 septembre 2017,
- Violette Gallet le 28 février 2017,
- Julien Jadot le 29 septembre 2017,

lisé à la fin de l'année et diffusé en début d'année 2018 à l'ensemble de nos membres.

Le CEPRI a également participé aux travaux conduits par le SCHAPI sur la refonte du dispositif Vigicrues, la mise en œuvre des Zones d'inondation potentielle (ZIP) et sur le déploiement de Vigicrues Flash...

Le CEPRI a également élaboré un guide de sensibilisation au risque d'inondation à destination des acteurs de la santé (établissements de santé et agences régionales de santé). Ce guide, finalisé en 2017, est fondé sur de multiples retours d'expériences d'établissements de santé sinistrés et démarches de prévention mises en place sur ce secteur spécifique. Il sera mis en forme et diffusé dans le courant de l'année 2018.

► Organiser la protection du territoire contre les inondations

Réaliser un guide méthodologique à destination des collectivités locales pour l'application du décret du 12 mai 2015.

Le CEPRI a diffusé un guide méthodologique pour aider les collectivités territoriales à l'appropriation de la compétence GEMAPI durant toute l'année 2017. Si la législation entend répondre à un vrai besoin de clarification de la gestion des digues sur le territoire, le CEPRI, interface entre les acteurs de terrain et l'État, a pu mesurer les interrogations persistantes des collectivités. Comment préparer sa structuration en vue de la prise de compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 ? Comment garantir la protection de sa population pour des structures récentes et n'ayant jamais assuré la gestion d'ouvrages ? Quelles relations tisser avec les acteurs actuels de la protection des inondations ? Comment s'organiser pour assurer une gestion pérenne des ouvrages de protection ?... C'est à toutes ces questions que répond ce nouveau guide du CEPRI. Cette édition propose des pistes pour accompagner au mieux les collectivités dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, sur le volet "prévention des inondations".

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

► Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des futures stratégies locales de prévention et des programmes d'action de prévention des inondations

Accompagner la structuration des futures stratégies locales et des PAPI, par le suivi d'actions pilotes et innovantes.

Parallèlement au réseau national des porteurs de SLGRI, le CEPRI continue son action de conseil et de mise en réseau des porteurs de PAPI intéressés et apporte son expertise sur des questions concrètes le cas échéant. Le CEPRI a également accompagné EPIDOR dans ses réflexions sur le positionnement stratégique de l'établissement sur la gestion des inondations dans le cadre de la compétence GEMAPI et de la mise en œuvre de son programme d'actions de prévention des inondations.

► Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- les collectivités et services de l'État porteurs des futures stratégies locales de gestion des risques,
- les porteurs de PAPI en cours et à venir et leurs partenaires contractuels.

En 2017, le CEPRI a poursuivi l'animation du réseau d'échanges PAPI/SLGRI rassemblant représentants des collectivités territoriales et services de l'État (DGPR, DREAL, DDT). À la fin de l'année 2017, le réseau est composé de 54 collectivités territoriales tandis que 23 services déconcentrés de l'État ont participé aux journées d'échanges, au

côté des représentants de la DGPR. Cinq journées d'échanges ont eu lieu depuis le début de l'année, rassemblant chacune entre 30 et 50 participants, sur les thèmes suivants : sensibilisation des populations au risque d'inondation - développement de la culture du risque, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), le nouveau cahier des charges PAPI - analyse multicritère (AMC), l'intégration du risque d'inondation dans l'urbanisme, la prévision et l'anticipation des crues et des inondations.

► Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

À travers le site Internet du CEPRI, la rédaction et la diffusion de notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de guides pédagogiques et rapports appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

En 2017, le CEPRI a publié et diffusé un guide méthodologique : "S'organiser pour exercer la compétence GEMAPI et répondre aux exigences de la réglementation issue du décret du 12 mai 2015" et des rapports sur "la réalisation d'opérations d'aménagement résilientes aux inondations, qui gagne quoi ?" et le rapport synthétique EDRRIS "Évaluation des dispositifs réglementaires sur le risque inondation et la sensibilisation". Le CEPRI a diffusé ses travaux dans plusieurs domaines dans des manifestations d'ampleur nationale ou internationale.

Structurer un réseau européen

► Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

Entretenir et développer les collaborations initiées sur tous les thèmes de travail du CEPRI.

► Participer à des projets européens en cours

Intégrer des projets européens initiés dans le cadre de la période 2014-2020.

Le CEPRI a pris part aux travaux menés dans le cadre du projet CAPFLO, en partenariat avec l'université Paris Est Créteil, dans l'objectif de capitaliser des connaissances complémentaires dans le domaine de la sensibilisation des populations au risque inondation et de leur implication dans la politique de prévention. Un atelier participatif a été organisé à Vitry-sur-Seine en février 2017. De nombreux contacts avec des représentants de structures européennes ont donné lieu à des réflexions de travail partenarial, en particulier avec l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et l'Angleterre.

► Suivre les travaux des institutions européennes sur la directive inondation et sur les questions de sécurité civile

Participer au Working Group F de la Commission européenne et au groupe de travail "Community of users".

Le CEPRI continue de participer à l'ensemble des réunions du Working Group F permettant de suivre auprès des représentants des différents États de l'Union européenne la transposition de la Directive inondation en Europe. Le CEPRI a tout particulièrement participé aux groupes de suivi des projets européens suivants : PREDICT, ESPRESSO, ANYWHERE.

Proposer des formations adaptées aux besoins des collectivités territoriales

Pour permettre une meilleure appropriation des méthodologies exposées dans les guides du CEPRI et pour apporter aux représentants des collectivités territoriales des outils d'aide à la décision publique les plus adaptés à leur territoire.

RAPPORT FINANCIER 2017

Le budget 2017 est arrêté à **609,6 k€ de recettes**, dont 402,5 k€ de subventions d'activité et 177,7 k€ de cotisations.

On compte en regard **615,7 k€ de charges**, dont 483,3 k€ de salaires et charges, 18 k€ de prestations de service externes, 45,4 k€ de publication et 34 k€ de frais de déplacements.

Aux 609,6 k€ de recettes 2017, il faut aussi ajouter un report provenant de l'année 2016 à hauteur de 35 k€ et déduire un report de ressources vers l'année 2018 de 29 k€. En tenant compte de ces reports, **l'activité 2017 présente un bénéfice d'un montant de 1193 €**.

Les cotisations de membres atteignent 128,5 K€ et les adhésions au réseau PAPI-SLGRI 49,2 k€.

Charges (k€)	2017	2016	2015
Salaires et charges	483,3	527	502
Prestations externes	18	27	24
Publications, brochures	45,4	33	40
Locations	31	26	21
Frais de déplacements	34	58	43
Colloques et séminaires	1	3	3,5
Charges exceptionnelles			
Divers	3	4	9
Total	615,7	678,0	642,5

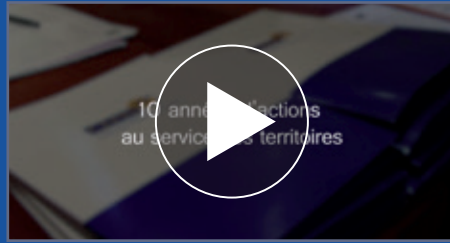
	2017	2016	2015
Résultat d'exploitation	- 6	+ 1,3	+ 6
Résultat courant	- 4,7	+ 2,5	+ 7
Résultat exceptionnel	0	0	0
Report année N - 1	+ 35	+ 36	+ 42
Report sur l'année N + 1	- 29	- 35	- 36
Excédent ou déficit (k€)	+ 1	+ 3	+ 13

Tableau récapitulatif 2017 (avec comparatif 2016 et 2015)

Produits (k€)	2017	2016	2015
Cotisations membres	128,5	121,5	115,5
Subventions d'activité	402,5	504,6	484
Adhésions réseaux	49,2	51,2	38
Produits exceptionnels			
Autres contributions	0	1	0
Prestations de formation	29,4	1,7	11,3
Total	609,6	680,0	648,6



http://cepri.newsfactory.fr/CEPRI_10ans.html



CEPRI

Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

Retrouvez-nous sur notre site www.cepri.net et sa version en anglais.